

AU SECONDAIRE, LES JEUNES MANQUENT D'UNE EDUCATION DE BASE ET D'UNE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nikiema A., Rouamba J., Rouamba G., Bonnet E., 2022



Faits saillants

- ▶ Une mobilité dominée par le déplacement à vélo au collège (42,5% des élèves) et par la moto au lycée (58,6% des élèves)
- ▶ L'accompagnement des élèves par un adulte pour se rendre à l'école très faible et diminue plus les élèves sont âgés. Il est de 22,3% au collège et de 11,2% au lycée
- ▶ En moyenne, 22,5% déclarent avoir été victimes d'un accident au cours de l'année scolaire
- ▶ 92,3% des élèves affirment connaître les règles de circulation
- ▶ Seulement 54% savent que le port du casque est obligatoire pour le conducteur quel que soit le mode de déplacement

Introduction

Selon les statistiques de l'OMS (2021), être un jeune circulant sur une route africaine, à pied ou à deux-roues, constitue le profil le plus à risque d'accident de la route à travers le monde. Au Burkina Faso, les élèves des collèges et lycées forment un groupe d'utilisateurs particulièrement vulnérables en raison de leur déplacement à deux-roues motorisés. L'accès à un deux-roues motorisés est facilité par l'importation massive de ce moyen de transport depuis 2003 qui a permis de diminuer les prix de vente.

Par ailleurs, les jeunes adolescents sont considérés comme un groupe social imprudent en circulation. Ils prennent des risques et surestiment leurs capacités. L'insécurité routière les concerne particulièrement. Pourtant, ils sont souvent peu éduqués et informés sur le risque routier. Il est donc nécessaire de communiquer et de former pour réduire l'impact négatif sur la santé des jeunes.

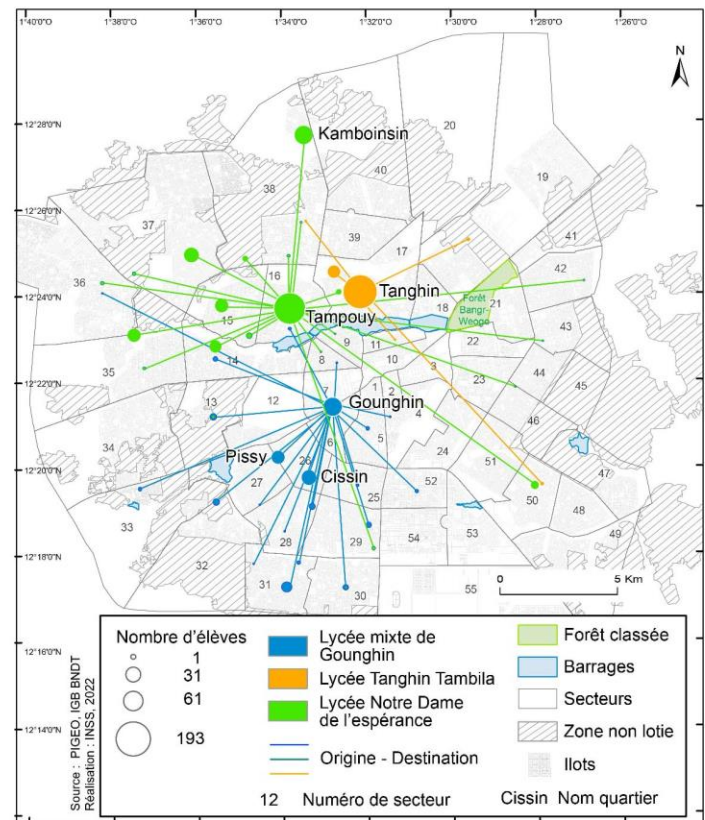
Approche

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, une enquête a été réalisée auprès de 868 élèves de 4^{ème} (520) et de 1^{ère} (348) au Lycée mixte de Gounghin (public), au Lycée Péniel de Tanghin (privé laïc) et au Lycée Notre dame de l'espérance (privé confessionnel) à Ouagadougou.

L'objectif de l'intervention auprès des élèves était d'évaluer leurs connaissances en sécurité routière afin de mettre en place une formation permettant d'acquérir les connaissances de base sur les règles de circulation routière. La formation a été réalisée au cours de la même année par l'Association pour l'éducation routière des enfants (AERE). Elle a une longue expérience dans l'enseignement de la sécurité routière (depuis 1995).

Résultat 1 : De longues distances à parcourir pour accéder aux établissements secondaires

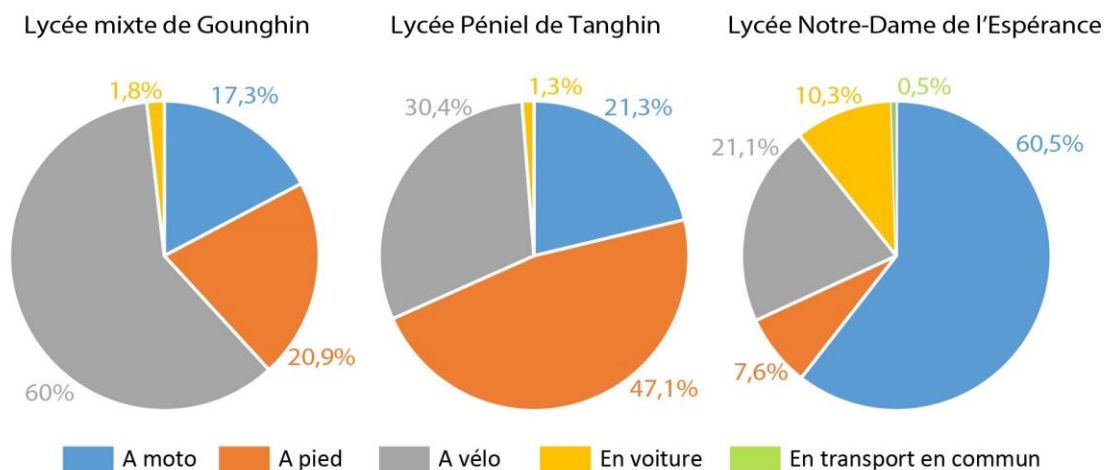
Selon l'atlas scolaire de Ouagadougou (ASPENO), en 2015, il existait 392 collèges et lycées dans la capitale. Au Lycée mixte de Gounghin, relevant du secteur public, l'origine géographique des élèves est très diversifiée et étendue (voir carte). Les lycées Notre-Dame de l'espérance et Tanghin Tambila, tous deux privés, recrutent d'abord dans leur secteur d'implantation. Par ailleurs, la réputation de l'établissement est un facteur d'attraction important. Ainsi, Notre-Dame de l'espérance, établissement catholique dirigé par des sœurs, attire les élèves depuis des quartiers parfois très éloignés. Ceci n'est pas le cas de Tanghin Tambila.



Résultat 2 : La moto, un moyen de déplacement privilégié au lycée mais pas partout

Pour les élèves des classes de 4^{ème}, le vélo constitue le mode principal de déplacement pour 42,5% (dans une moindre mesure la moto pour 25,4% d'entre eux et 22,9% venant à pied). En revanche, dans les classes de 1^{ère}, la moto est privilégiée par 58,6% des élèves (le vélo et le déplacement à pied suivent à égalité avec 20% chacun). Plus les élèves sont âgés moins ils sont accompagnés par leurs parents à l'école. La moto représente alors une forme de liberté pour les jeunes et leurs parents.

Si l'on prend chaque lycée, le mode de déplacement est variable selon l'éloignement du lieu de résidence et le profil de l'établissement (graphique).



Ainsi, le lycée Péniel Tambila de Tanghin recrute à 80,4% dans son quartier d'implantation. Les élèves accèdent à l'établissement majoritairement à pied. Le vélo et la moto sont utilisés dans une moindre mesure. A l'opposé, au lycée mixte de Gounghin seulement 27,7% des inscrits habitent à proximité. Dans cet établissement public, le vélo représente le moyen de déplacement principal. A Notre-dame de l'espérance, 42,5% des élèves et collégiens vivent dans le quartier d'implantation, Tampouy. Contrairement aux autres établissements la moto est utilisée par 60,5% des élèves. Le niveau de vie des familles explique cette différence.

Résultat 3 : Des usagers sans formation appropriée à la circulation routière

A la question « avez-vous des connaissances sur les règles de sécurité routière ? », 92,3% des collégiens et lycéens ont répondu oui.

Leurs connaissances sont acquises auprès des parents pour 48,7% et à l'école pour 43,7%. Il n'existe pas d'enseignement consacré à l'apprentissage des règles de circulation. Les enseignants ne reçoivent pas de formation pour cela. L'apprentissage est organisé par des associations œuvrant dans la sécurité routière. Elles interviennent généralement lors d'une journée de formation annuelle et souvent à la demande du chef d'établissement.

Ceci explique sans doute la faible connaissance des règles. Ainsi, seulement 54% des élèves savent que le port du casque est obligatoire pour le conducteur d'un deux-roues motorisé et 46,6% pour son passager. La signalisation verticale n'est pas davantage connue des élèves qui circulent pourtant chaque jour sur les routes pour se rendre à l'école. Ainsi, seulement 27,3% d'entre eux disent connaître le panneau « cédez le passage », 26,9% le panneau « ralentisseur », 17,1% le panneau sens interdit et 17,7% le panneau limitation de vitesse à 50km/h.

Résultat 4 : Le paradoxe de l'utilisateur qui déclare la formation aux règles de circulation utile mais ne les apprend pas

Selon la loi n°005-2018/AN portant fixation des règles de permis de conduire, les conducteurs de cyclomoteurs et vélomoteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire de catégorie A1 (autorisé à partir de 14 ans pour les moins de 125 cm³ et 16 ans au-delà).

Parmi les 868 élèves interrogés seul 1 a déclaré avoir appris les règles de circulation à l'auto-école. Mais 95% disent qu'il est utile d'apprendre les règles de circulation, pour notamment, éviter les accidents.

Pourtant la formation hebdomadaire proposée dans le cadre du projet FONRID au cours de l'année scolaire 2020/2021 n'a pas reçu l'adhésion attendue. En moyenne 20% des élèves ont participé aux séances proposées pendant les plages horaires libres dans leur emploi du temps.

Elèves sur la route de l'école ne respectant pas les règles de circulation

3 élèves sur une moto



Photos : A. Nikiema, 2021

Vélo scirculant sur la chaussée réservée aux voitures malgré la piste cyclable



Conclusion

L'absence de transport en commun performant oblige les élèves du secondaire à se déplacer par leurs propres moyens pour se rendre au collège ou au lycée. Or, le faible nombre d'établissements et l'étendue du territoire urbain impose souvent de longs déplacements sur des routes étroites et encombrées. Cela les expose à des risques d'accidents. En outre, les populations jeunes sont connues pour leur attitude dangereuse sur les routes et leurs prises de risque souvent inconsidérées. Il est donc impératif d'éduquer les élèves du post-primaire et du secondaire aux règles de circulation routière pour faire d'eux de futurs usagers de la route responsables.

Recommandations

1. Au Ministère de l'Enseignement

- > Assurer devant l'établissement des conditions de circulation protégées pour les élèves
- > Inclure la formation des enseignants à la sécurité routière
- > Imposer l'enseignement des règles de sécurité routière dans les curricula

2. Aux chefs d'établissements

- > Imposer le port du casque à l'entrée de l'établissement pour les élèves se rendant en moto à l'école
- > Organiser une formation régulière des élèves par leurs pairs en s'appuyant sur les clubs jeunes sécurité routière

3. Aux parents d'élèves

- > Fournir le casque aux enfants circulant en moto
- > Imposer l'apprentissage au permis A1 avant de permettre à l'enfant de circuler à moto

4. Aux décideurs politiques

- > Imposer l'enseignement ou le rappel des règles de la circulation routière pendant les cours
- > Mettre à la disposition des enseignants des supports d'enseignement

Remerciements

Nous remercions le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) qui a financé ce projet intitulé « changer les comportements en circulation routière, une intervention auprès des élèves de la ville de Ouagadougou » (2020-2022). Le projet a été mené par l'Institut des sciences des sociétés (INSS/CNRST), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Université Joseph Ki Zerbo, tous également membres du GDRI Trauma et deux associations spécialisées en sécurité routière : AERE et APED-MR.

Références bibliographiques

ASPENO, 2021, Atlas scolaire permanent numérique de Ouagadougou, https://dfc7a9a1-d148-4b94-a008-35478b087399.filesusr.com/ugd/badddc_032bdfb436ef40c28cbcbfbd27fef7d.pdf
Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, 2018, Tableau de bord statistique 2017, Ouagadougou, 89 p